



Delai d'obtention carte de sejour

Par **sjodeau**, le **01/04/2008 à 15:12**

Bonjour,

Je suis de nationalite francaise et ma femme est philipine. Nous venons de rentrer en France apres plusieurs annees a l'etranger.

Nous sommes maries depuis 4 ans (mariage transcrit en loi francaise) et nous avons depose sa demande de carte de sejour mi janvier 2008 et son recepisse expire le 20 avril 2008.

elle a effectuee sa journee d'information et visite medicale et nous n'avons toujours pas de nouvelles de sac carte de sejour.

La prefecture des Hauts de Seine refuse de nous fournir une quelconque information quant a la disponibilite de sa carte.

Ma femme souhaite voyager hors de France, ce qui est impossible avant l'obtention de sa carte de sejour.

Comment peut-on obtenir des informations, et y'a-t-il un delai maximum pour obtenir ce titre?

Merci

Par **Nedj**, le **08/04/2008 à 22:00**

Bonsoir,

Le délai imparti à la préfecture pour la délivrance d'une carte de séjour est de 4 mois. Au delà et en l'absence de réponse de la Préfecture la demande est réputée rejetée. Face à ce rejet implicite vous pouvez demander les motifs du refus de délivrance du titre. En cas de non réponse à ce courrier dans le délai de deux mois, une recours en annulation est ouvert auprès du tribunal administratif compétent territorialement.

Cependant, dans le cas de votre femme il semble que la procédure suive son cours laissez un peu de temps aux services préfectoraux qui doivent surement être surchargés de demandes..

Cordialement

Par **sjodeau**, le **15/04/2008** à **11:01**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse.

Nous sommes retournés a la préfecture pour faire étendre la validité du récépissé, la carte de séjour n'étant pas prête.

Il a été prorogé de 3 mois supplémentaires et on nous a répondu qu'il y avait un retard de 6 mois dans le traitement des dossiers et qu'on ne pouvait nous donner aucune date.

Quant au délai légal de 4 mois, cela ne semble pas les préoccuper.

Existe-t-il un recours car je ne pense pas que la demande soit rejetée?

Merci

Par **Nedj**, le **15/04/2008** à **19:37**

Etant donné que son récépissé a été prorogé cela signifie que la demande est toujours en cours de traitement. Il arrive souvent que les services soient submergés par les demandes et ne parviennent pas à traiter les dossiers dans les temps. Rester vigilant et n'hésiter pas à appeler le bureau des étrangers (en demandant la section des titres de séjour) à la fin du mois pour vous tenir au courant des suites donner au dossier.

Par **sjodeau**, le **09/06/2008** à **11:33**

Re-bonjour,

Cela fait maintenant 5 mois et je n'ai toujours pas de nouvelles.

La Prefecture se retranche derriere l'encombrement des services et de la lenteur des

commissariat a effectuer l'enquete de voisinage.

Mais jusqu'a quand cela va-t-il durer??????

Je commence vraiment a etre degoute de mon propre pays qui ne me laisse pas vivre en paix avec mon epouse. N'y a-t-il aucun recours existant pour les forcer a faire leur travail?

Par **sjodeau**, le **10/12/2008** à **05:38**

Bonjour Berga,
Oui elle l'a obtenue en Juillet dernier.

Il faut bien distinguer si tu demandes un titre de sejour d'un an ou 10 ans.

Pour resumer, si vous etes maries depuis + de 3 ans, elle a droit a une carte de 10 ans, sinon c'est 1 an.

Pour une carte d'un an, d'apres ce que je sais de certains amis, cela peut prendre 4 a 5 mois.

Si c'est une carte de 10 ans, c'est + complique car il y a enquete de police. Si c'est ton cas, je te conseille de contacter le service du gage du commissariat de ta ville, car pour moi, ca a ete la galere pour savoir ou le dossier etait bloque. La prefecture et le commissariat se renvoient la balle sans cesse.

Une fois que l'enquete de police est faite en revance tu as ta carte en 3-4 semaines.

Cela a pris 6 mois en tout pour moi, mais avec une intervention politique donc en temps normal je ne saurais te dire, c'est bien le probleme, il est tres difficile de savoir ou en est ton dossier.

Bon courage et n'hesites pas si tu as d'autres questions

Par **frangin2003**, le **03/02/2009** à **21:10**

Bonjour,

Je me joins (un peu tardivement il est vrai :)) à la discussion.

Ma femme est en attente de son titre de séjour de 10 ans depuis 4 mois.

Aux dernières nouvelles (après être allé au commissariat), son dossier est à la mairie en attente de transfert au commissariat pour l'enquête.

Y aurait-il un moyen de booster les choses ? En allant à la mairie ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **sjodeau**, le **03/02/2009 à 21:57**

Bonjour frangin 2003.

Courage, tu arrives a la fin du process. Il faut continuer a harceler la mairie, le commissariat, la prefecture jusqu'a la fin.

Par **sisi79**, le **24/02/2009 à 17:39**

Bonjour,

Je me permets de m'immiscer dans votre discussion. Bah moi ça fait 9 mois que j'attends ma carte de résident.

Au mois d'octobre, j'ai dû remplir un questionnaire envoyé par la mairie pour vérifier mon niveau en français et mon degré d'intégration que j'ai rempli avec succès.

D'ailleurs, la mairie m'a renvoyé un document qui précise que je me suis parfaitement intégrée dans la société française.

Et à chaque fois que je contacte la préfecture pour demander quand j'aurai ma carte, ils se cachent derrière le fait qu'il y a beaucoup de demandes à traiter (et pourtant c'est la province).

Du coup je ne peux pas partir en vacances en dehors de la France et j'attends!

Par **frangin2003**, le **25/02/2009 à 18:17**

sisi79,

Pourquoi ne peux tu pas partir en vacances?

Normalement tu dois avoir un récépissé qui te permet de voyager, ma femme l'utilise pour aller au Maroc le plus normalement du monde.

Après c'est peut être un problème de visa pour un pays particulier.

Par **coolmen2010**, le **17/06/2010 à 17:24**

Bonjour tout le monde.

je me permet de vous partager ma souffrance avec le problème du renouvellement de ma carte de séjour, en fait j'attends toujours ma carte de résident (renouvellement de la carte salarié vers carte 10 ans), et ça fait plus de 5 mois que j'attends....

C'est la préfecture de l'ESSONNE Quelle chance...

le problème est ce que je dois partir à l'étranger avec ma femme qui a déjà obtenu son titre de séjour.

Que dois je faire ? à chaque fois ils me disent (Service des étrangers) que ma demande est en cours.

A qui je peux m'adresser pour avancer mon dossier, Avocat, Médiateur de la république ?

Merci de votre avance.

Par **mashooka20**, le **18/06/2010** à **23:09**

Bonsoir,

Je viens de lire ton mail et je suis plus ou moins dans la même situation que toi. Je suis française, mon époux à fait sa demande de carte de séjour depuis octobre 2009 (cela fait donc 8mois!!), et toujours pas de réponse malgré l'enquête de police. Nous envisageons un achat immobilier avec le pret à taux 0 de l'état, malheureusement il ne peut être accordé qu'avec une carte de séjour de minimum 10 ans. Je stress car la date limite vis à vis du compromis de vente est fixé au 15 juillet. J'ai donc été à la préfecture pour savoir ou en était sa demande il me réponde qu'il est en cours de signature du préfet mais que cela peut prendre encore quelques semaines voir quelques mois. J'ai beau expliqué que tout dépendait de ce papier, rien à faire, il n'ont même pas voulu me faire une attestation de dépôt de la demande de la carte de séjour que la banque me réclame et qui pourrait faire avancer notre dossier!!!! C'est DESESPERANT

Malheureusement comme toi et moi il faut attendre le bon vouloir de l'autorité; ils s'en contre fiche des difficultés de notre vie quotidienne qu'engendre un bout de papier!! attendre....attendre....

Par **KKM**, le **07/08/2010** à **23:59**

Bonjour,

et moi, c'est pareil. Mon mari attend sa carte de résident depuis 18mois!!!! en ce moment il n'a même pas de récépissé car il a un rdv à la pref qu'en octobre (selon la préfecture il n'a pas des places avant)!!! est-ce normal?? au secours!!!merci beacoup

Par **papito16**, le **02/09/2010** à **01:57**

bonjour, je suis algerien marié avec une française, jusqu'à nos jours je n'ai pas reçu ma carte de séjour depuis ma première demande (janvier 2010°, toujours des récépissés, jusqu'à maintenant on m'a donné 3 et je pense qu'ils vont me donner encore un 4 éme à la prochaine demande, je vous informe que je suis sur la charente (angoulême) y a t'il une personne qui pourra m'aider à éclairer ce problème

Par **papito16**, le **02/09/2010 à 13:43**

merci pour votre réponse , donc ma femme devra rester en contact avec eux et des les appeler au moins une fois par mois, pour faire bouger un peu, merci encore

Par **edamu** , le **02/02/2012 à 13:59**

Bonjour je vous ecris desesperé voia je suis arrivé en france petite a l'age de 5 ans avec ma famille je detiens la carte vie privé famillial durant 5 ans je viens de faire une demande de la carte de dix ans mais la prefecture refuse constament de me la delivré sous pretexte que je nai pas de travail jai meme ecrit un courrier de recours aupres du preffet mais au bout de 5 mois toujours pas de reponse apparament cest refusé je ne peux pas travailler pour de raison de depression nerveuse je na sais plus quoi faire alors que theoriquement je suis de plein droit aider moi svp a trouver une solution ...je vous remercie

Par **Fatyko**, le **26/04/2012 à 22:26**

Bonjour, je suis élève en lycée pro 1ère compta je sui arivé en france en mars 2009 et scolarisé en mai 2009 en classe de 4eme . Ma mère et moi avons fai la demande de titre de séjour a la préfecture de bobigny en décembre 2011 après une nuit d'attente... La demoiselle nous a posé des questions et nous a passé un document qu'il falais remplir et envoyer par courrier elle nous a di qu'on aura la reponse dans 6 à 7 mois...est ce que j'aurais un récépicer? Le temps d'attente n'est t'il pa tro long? J'ai vraiment peur mai je garde espoir je sui né en janvier 1994

Par **souma77**, le **05/06/2012 à 12:42**

Bonjour,
Je suis étudiante algérienne, j'ai déposé mon dossier de demande de titre de séjour étudiant en septembre 2011 et depuis je n'ai que des récépissés, là je suis à mon quatrième.
J'ai demandé si il y avait un problème à la délivrance de mon titre de séjour et on m'a répondu qu'il y en avait aucun, qu'ils ne comprennent pas eux même (sous préfecture d'Étampes) pourquoi la préfecture d'Évry tarde autant à me délivrer mon titre de séjour alors qu'ils n'indiquent aucun problème sur mon dossier informatique.
Es-ce que cela signifie un refus ?
On t-ils le droit de tarder autant sur une demande de titre de séjour étudiant, alors que l'année

universitaire se termine bientôt ?

Est-ce que je dois faire un recours, ou voir avec un avocat des différentes possibilités pour résoudre mon problème ?

Merci d'avance.

Par **karim**, le **30/07/2012** à **21:06**

bonjour

suis dans la meme galere je veux juste savoir si on peut partir a l etranger avec juste le recépissé du depot ou nion

Par **I3awd54**, le **03/08/2012** à **21:16**

bonjour slvp je veux juste voir un solution kiske je doi faire je suis marié ca fait 1.5 j'ai un gose j'ai fait la demande il men convoké a la préfecture j'ai payer un timbre de 110 euros apré j'ai pas de repence ca 4moi la j'ai rien reçu encor svpl je veux un repense sur la dresse la algernewa57@hotmail.fr merci

Par **amina**, le **07/10/2012** à **01:11**

bjr a tout en 12.11.2012 je serai en 1ans ici en france javé des prblm avec mon marié les permier moi et les gendarme il son intarvenu plusieurs foi et mnt je suis tjr en récépissé aidé moi svp ksk je peu fair et ask je resevoi ma cart ou nn

Par **Vanessa**, le **25/10/2012** à **15:32**

Bonjour tout le monde, je voudrais avoir une reponse a ma question sil vous plait...si quelqu'un peut m'aide.. en fait cela fait plus de onze ans ke je suis en france avec diplomes obtenus ici(brevet, bac, diplome d'infirmiere) et ca fe la 5 eme annee kjrenouvelle mon titre de sejour annuel et cette annee g fait une demande de carte de resident....avec ts les docs kil faut..g eu un recipisse de 3 mois comme mon titre de sejour arrivait a expiration mais voila un mois kg pa de nouvelles de la prefecture.. dois je minquitee?? sachant ke jexerce la profession dinfirmiere dans la fonction publique et que j'ai eu une attestation du directeur de losto ou jtaf pour kn regularise ma situation...Merci beaucoup

Par **anis81**, le **07/12/2012** à **22:17**

bonjour voila sa faite 1 ans ke j ai depose un dossier et a chque foi il me renouvelle mon recepice est ce que c normal ke j attend toute cette periode en considerent que sa fait 11ans que je suis en france et mon dossier comporte un contrart de travail peut en me renseigne s il vous plais

Par **Tibi84**, le **23/01/2013 à 15:36**

Moi je suis hongrois, et ma femme est russe. Pour ma femme à Toulouse cela a fait 6 mois. 2 mois à attendre pour le RDV, et ensuite 4 mois pour la fameuse carte...

Quant au voyage: oui, on peut avec la récépissé, à condition que tu quittes et entres l'UE en France.

Ce qui est embettant si par exemple on trouve un billet d'avion moins cher avec escale quelque part...

car la récépissé remplace la carte de séjour uniquement sur le sol français, il n'y a aucune obligation qu'aux frontières d'un autre pays schengen cela soit accepté...

Par **khati200**, le **21/06/2013 à 15:22**

peut on voyager avec un récépissé hors France, je suis d'origine marocaine mariée avec un français j'attend toujours la carte de séjour de 10ans , je suis partie à la préfecture et ils m'ont prolongé le récépissé pour 3 mois plus les 4 mois avant .

Par **jess06150**, le **11/07/2013 à 19:43**

bonjour

je suis un français qui va se pacsé avec un ami ivoirien ce lundi

par la même occasion nous allons a la prefecture de grasse pour l'obtention d'une carte de séjour pour pouvoir travailler et que doit on demander exctement comme carte

combien coute le récipissé de cette carte et permet il de travailler en attendant la carte et qu elle en ai son cout

merci beaucoup

jl

Par **orani31**, le **11/08/2013 à 20:04**

moi je ve rentré chez moi kerahte grave

Par **tadjeddine**, le **29/12/2013** à **20:08**

bonsoir

j ai passe la visite medicale le 16/12/2013 ; j aimerai bien savoir quand j aurai ma premiere carte de sejour

Par **Anthony75**, le **13/01/2014** à **12:55**

Bonjour a tous ,

après avoir lu quelques commentaires... j'ai toujours ^pas trouver ma réponse !

y aurait il quelqu'un pour me renseigner SVP !! car le préfecture de val de marne nous fait jouer depuis 2 mois!

Voilà je suis français , et marier à une libanaise depuis un peu plus d'un an , ma femme a déjà obtenue ca carte de séjour l'année dernière et avant de la renouveler elle a obtenue un ressepisé, en ns disant qu'elle aura une convocation au bout de 3 à 4 semaines maxi !

le problème sais que cette convocation n'est toujours pas arriver , et ma femme va partir ce samedi pour voir la famille pour quelque mois...et on sais pas dans combien de temps vont ns répondre !

comment ça se passe dans un cas pareil ?

pourra t'elle obtenir la carte de séjour a l'ambassade Français au Liban ?

ou bien faudrait qu'elle revienne en France pour le retirer ???

Merci d'avance.

Par **ballet**, le **29/03/2014** à **16:41**

Bonjour,

Mon ami est Serbe et en France depuis l'âge de 5 ans. Il fait renouveler sa carte de résident de 10 ans depuis toujours. Sa carte sera périmée en Juillet 2014. Combien de temps faut t'il pour qu'on lui en délivre une autre ? Nous devons voyager en Tunisie au mois d'Août.

Merci pour votre aide.

Cordialement.

N. BALLET

Par **mery18**, le **23/11/2016** à **12:22**

bonjour ya t il des guichet speciale pour obtenir la carte de sejour j ai reçu une convocation me demande de se presenyer au guichet de retraits avec des documents qui manque est ce que c est pour la carte ou juste pour les document on sachon que le resipesi de mon mari fini le 25 11 2016